



Les garanties d'emprunt SOFARIS

Pour pouvoir faire l'objet d'une garantie de Sofaris-Régions au titre du Fonds Départemental de Garantie Moselle, les prêts doivent avoir pour but de permettre le financement des programmes d'investissement nécessaires :

- à la transmission d'entreprises
- au renforcement de la structure financière des entreprises
- au développement hors immobilier des entreprises (innovation, développement technologique)
- à la mise aux normes (de sécurité, environnementales, européennes)

Formes de prêts garantis

- prêts à long et moyen terme
- prêts d'honneur accordés par des organismes de proximité et des contrats de développement
- crédits-baux mobiliers et immobiliers, de locations financières à l'exception de la location simple
- cautions bancaires liées à un crédit vendeur
- financements en fonds propres ou quasi fonds propres, hors création et transmission d'entreprises.

La durée des prêts doit être supérieure ou égale à deux ans

Renseignements :

Moselle Développement

Hôtel du Département
1, rue du Pont Moreau
B.P 40567
57010 METZ CEDEX 1
Tél: 03 87 30 82 31

www.moselle-developpement.com